



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

*(Déclaration d'activité enregistrée sous le
numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de
Région du Limousin)*

ACTUALITÉS JURIDIQUES EN DROIT ÉQUIN

**Format hybride : en présentiel à Gourgé (79200)
ou en visioconférence Zoom**

**Le développement des
établissements équestres
et hippiques éco-
responsables : règles
juridiques et outils
d'accompagnement**



Version du 17/07/2026

**Vendredi 09 octobre 2026
De 09h30 à 19h00**

*Validation de 6 heures de formation continue
obligatoire pour les professions concernées*

Institut du Droit Équin
Site de Labussière
142, avenue Emile Labussière
87 100 LIMOGES
Tel : 06.75.42.48.08
Email : droitequin@gmail.com



09h30-11h00 : Accueil café suivi d'une démonstration de la Fresque des activités équine
Ariane Delaide, fondatrice et présidente de l'association la Fresque des activités équine

11h00-13h30 : Visite du Moulin du Fresne animée par Magali et Mathieu Cottave suivie d'un déjeuner offert aux participants

Connexion Zoom à partir de 13h30

Mot de bienvenue et introduction (13h45 - 14h00)

- 1. La construction ou l'agrandissement d'infrastructures éco-responsables : une opportunité de conciliation avec les enjeux d'occupation du sol ? (14h00 – 14h45)**
- 2. L'aménagement des infrastructures éco-responsables : comment faire face à la raréfaction des espaces disponibles tout en préservant le bien-être des équidés ? (14h45 – 15h30)**
- 3. L'agrivoltaïsme dans les établissements éco-responsables : quels enjeux et quelles conséquences ? (15h30 – 16h15)**
- 4. La gestion de l'eau au sein des établissements éco-responsables : quelles contraintes et quelles solutions ? (16h30 – 17h15)**
- 5. Les outils d'accompagnement à la création ou transition (17h15 – 18h00)**
- 6. Table ronde : Comment encourager le développement des établissements éco-responsables ? Comment optimiser le montage des projets et la gestion de l'entreprise équine ? (18h00-19h00)**

Fin de la formation prévue à 19h00

Durée de la formation : 5h00

Prérequis : Formation ouverte à tous les publics.

Objectifs opérationnels : L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation hybride pouvant être suivie en présentiel (79200 Gourgé) ou visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 08 octobre 2026 inclus.

Tarif :

- Pour les adhérents de l'IDE : 150 € TTC (ou 75 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).
- Pour les non-adhérents de l'IDE : 200 € TTC (ou 100 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).
- Pour les professionnels du cheval, de la filière équine et de la filière agricole (sans validation d'heures de formation professionnelle continue) : 50 € TTC (ou 25 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

En présentiel, un support powerpoint est projeté à l'écran pendant les interventions. En visioconférence, l'action de formation se déroule via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'utilisation du tableau blanc via Zoom est également possible. L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail. Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : Oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : Bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement ou inscription via *HelloAsso*.

Programme prévisionnel détaillé

Déroulé prévisionnel

Introduction

Présentation des sujets d'intervention de l'après-midi, des enjeux juridiques autour des questions abordées, de l'intérêt des thématiques traitées pour les acteurs du monde équin et leurs conseils, du format proposé orienté sur l'analyse de la jurisprudence et l'actualité.

1. La construction ou l'agrandissement d'infrastructures éco-responsables : une opportunité de conciliation avec les enjeux d'occupation du sol ?

Droit de l'urbanisme et développement durable - Règles d'urbanisme applicables pour construire ou rénover en zone agricole ou naturelle – Conseils pratiques pour obtenir un permis de construire – Spécificités tenant au caractère éco-responsable d'un établissement équestre ou hippique et impact sur les règles d'urbanisme.

2. L'aménagement des infrastructures éco-responsables : comment faire face à la raréfaction des espaces disponibles tout en préservant le bien-être des équidés

Règles juridiques ayant un impact sur les surfaces disponibles pour élever, détenir et entraîner des équidés - Evolution de l'aménagement des bâtiments, pâtures et aires d'évolution des chevaux eu égard à ces contraintes qui doit nécessairement être conciliées avec un impératif de préservation du bien-être des équidés.

3. L'agrivoltaïsme dans les établissements éco-responsables : quels enjeux et quelles conséquences ?

Présentation du cadre juridique applicable à l'agrivoltaïsme – Enjeux, avantages, inconvénients en matière équine.

4. La gestion de l'eau au sein des établissements éco-responsables : quelles contraintes et quelles solutions ?

Focus sur le cadre juridique applicable à la préservation des ressources en eau – Gestion des effluents – Enjeux et perspectives pour les établissements équestres et hippiques.

5. Les outils d'accompagnement à la création ou transition

Panorama des labels et dispositifs d'aides existants. Présentation synthétique, contacts utiles et conseils pratiques.

6. Table ronde : Comment encourager le développement des établissements éco-responsables ? Comment optimiser le montage du projet et la gestion de l'entreprise équine ?

Echanges interactifs entre les intervenants et les participants. Témoignages, retours d'expérience, prises de position des intervenants. Réactions sur les sujets précédemment abordés, discussion et débat sur des questions complémentaires (alimentation, soin, bien-être des équidés difficultés et opportunités quant au montage juridique, fiscal et financier du projet et à la gestion de l'entreprise, présentation du label EquuRES, témoignage d'un professionnel ayant obtenu ce label, autres dispositifs d'aides existant...)